



ville de  
**Montbeton**

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBETON SEANCE DU 19 JUIN 2023

Nombre de conseillers :  
en exercice : 27  
présents : 22  
votants : 23  
pouvoirs : 01

L'an deux mille-vingt-trois, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **MONTBETON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montbeton, sous la présidence de **Danielle BEDOS, Maire**

Date de convocation : 12 juin 2023

Présents : MM. BARBOTTE L, BEDOS D, BERTOLOTTI JC, BOUVET N, BOYER L, COLMAGRO JF, DURAND A, ESTEPA K, GISQUET B, GOUJON JM, GRAND P, IZAMBARD E (pouvoir de ROQUE C), MALCOIFFE V, MENEGHETTI G, MOULIS C, MULLER-DUPONT P, NAVAUD A, OLIVIER-DAUCH MP, SANCE N, TARTAGLIA N, VALLET T, VERGNES G

Absents excusés : MM. COTDELOUP S, ROMANZIN J, ROQUE C (a donné pouvoir à IZAMBARD E), VIGNOT L, WEILL M

Monsieur MENEGHETTI Gilles a été élu secrétaire de séance.

**Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire fait respecter une minute de silence en la mémoire de Monsieur Pierre ASTOUL, ancien de Maire de Montbeton décédé le 4 juin 2023.**

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 35, constate que le quorum est atteint et après lecture du compte-rendu de la séance précédente, demande à tous les membres présents s'ils ont des observations à formuler sur son contenu.

Pas d'observations

Le compte-rendu de la séance du 6 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

### Décisions prises par Madame le Maire

En application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations n° 2013-09-03D du 11 septembre 2013, 2021\_07\_12D et 2021\_07\_13D du 22 juillet 2021, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

- Décisions n° 026-2023 à 046-2023

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.

### Restauration scolaire - Prix repas année scolaire 2023/2024

Prix des repas :

2.70 € repas enfant

5.40 € repas adulte

Madame le Maire propose de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année scolaire 2023/2024

Le Conseil Municipal à la majorité (16 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention) accepte la proposition de Madame le Maire.

### Constitution du jury d'assises 2024

L'assemblée, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 82-2023-04-03-00004 en date du 3 avril dernier a désigné, par tirage au sort douze représentants pris parmi les électeurs de la commune de Montbeton pour constituer le jury d'assises de l'année 2024.

Le Conseil Municipal a effectué le tirage au sort.

### Contrat Unique d'Insertion - Service entretien

*Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent chargé de l'entretien des locaux de l'école maternelle a été recruté le 26 août 2022 pour un an à temps non complet de 20 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat aidé (Contrat Unique d'Insertion). Le Conseil Départemental accepte le renouvellement de ce contrat pour une année supplémentaire.*

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le renouvellement de ce CUI pour un an, autorise Madame le Maire à signer la convention et le contrat.

### Suppression d'un emploi permanent 20 heures hebdo d'adjoint technique

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il conviendrait, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, de supprimer l'emploi d'adjoint technique permanent actuellement fixé à 20 heures par semaine (remplacé par un emploi permanent de 25 heures créé par délibération du n° 2022\_11\_05D du 28 novembre 2022).

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de supprimer cet emploi.



### Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs du personnel de la commune de Montbeton est modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 (pour prendre en compte la suppression de l'emploi d'adjoint technique 20 heures).

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le nouveau tableau des effectifs.

### Demande de garantie d'emprunt de la résidence Saint Jean Marie Vianney - Unité de Vie Protégée

La maison de retraite Saint Jean-Marie Vianney a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières d'un prêt, initialement garanti par la commune de Montbeton.

En conséquence, il est demandé à la commune de Montbeton (le Garant) de délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de garantir ce réaménagement de prêt à hauteur de 10 %.

### Spectacle « La caravane de la danse 2023 » - Demande de subvention auprès de la Région Occitanie

La compagnie Pedro Pauwels présentera le spectacle « La caravane de la danse 2023 » le 18 août prochain à Montbeton. A ce titre, la Région Occitanie peut attribuer une aide financière de 40 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de demander l'aide financière à la Région.

### Décisions modificatives comptables budgets communal et cantine

Décisions modificatives comptables :

- DM 1 Budget Communal : prévision DETR 2023 - Agrandissement et réhabilitation du complexe omnisports
- DM 2 Budget Communal : ajustement des prévisions budgétaires « opérations d'ordre »
- DM 3 Budget Communal : Préau école maternelle - Modification imputation budgétaire prévue au BP 2023
- DM 1 Budget Cantine : ajustement des prévisions budgétaires 2023 amortissements

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les DM.